

Image not found or type unknown



## CITE et revenus de quelle année

Par isa67!, le 27/11/2019 à 16:10

Bonjour même si c'est encore un peu flou, le seuil de revenus fixé pour bénéficier ( ou non) du CITE ou de la prime en 2020 concerne t il les revenus de l'année N-2, N-1 ou N (cad 2020?) .  
merci

Par isa67!, le 28/11/2019 à 15:58

bonjour en l'absence de réponse je reformule peut être ma question: les revenus intermédiaires devraient continuer à bénéficier du CITE en 2020. Les plafonds de revenus annoncés correspondent ils à ceux de N-2 ou éventuellement N-1 ?